

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise de Liège division Marche-en-Famenne le 4/1/19

Greffe

N° d'entreprise: 0440 019 516

Dénomination

(en entier): ATMOSPHERE

(en abrégé) :

Forme juridique : société coopérative

Adresse complète du siège : 6940 DURBUY, rue du Comte Théodore d'Ursel, 102

Objet de l'acte : Dissolution volontaire et clôture immédiate de la liquidation

Par procès-verbal du 20/12/2017, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

-la dissolution anticipée de la société, qui n'existera plus en conséquence que pour les besoins de sa liquidation et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

-de donner décharge aux administrateurs, pour l'exercice de leur mandat.

-eu égard à la situation active et passive de la société et en l'absence de passif, l'assemblée générale décide de ne pas nommer de liquidateur et les comparants déclarent à l'unanimité vouloir prononcer la clôture immédiate de la liquidation à compter de ce jour.

Les comparants déclarent que la présente clôture de liquidation répond aux conditions fixées par l'article 184 §5 du Code des sociétés.

Cette décision de clôture entraîne transfert de plein droit de l'avoir social aux comparants, à charge pour ceux-ci, qui acceptent d'en supporter tout passif éventuel.

Tous les avoirs et dettes éventuels seront pris en charge par M. Philippe Haid, comparant préqualifié.

La liquidation se trouve de ce fait, clôturée.

En conséquence de quoi, la société coopérative « ATMOSPHERE » cesse d'exister à ce jour.

Josiane DELIEGE, gérante (signature au verso)